



L'accueil 8h-18h

Fiche 1- L'accueil 8h-18h doit contribuer à la politique éducative de l'établissement

Le dispositif « accueil élargi 8h-18h » ne doit pas être appréhendé de manière indépendante mais doit entrer dans une logique plus globale de construction ou d'enrichissement d'une politique éducative.

La mise en œuvre de l'accueil élargi 8h-18h doit reposer sur l'observation et le diagnostic conduits globalement pour asseoir la politique éducative de l'établissement:

Au-delà des indicateurs de performance scolaire que vous trouverez sous ARCHIPEL, quelques indicateurs particulièrement pertinents peuvent être interrogés au sein des établissements

1. Des indicateurs de climat scolaire

Nombre d'atteintes aux personnes avec focus sur le harcèlement ; nombre de situations signalées ou repérées de violences verbales ; nombre de situations signalées de violences physiques ; nombre de situations signalées ou repérées impliquant le numérique ; nombre d'exclusions de cours ; nombre de commissions éducatives ; nombre de mesures de responsabilisation ; nombre de conseil de discipline ; taux d'absentéisme des élèves-absences justifiés/non justifiés ; taux de retard des élèves/motif.

2. Des indicateurs de coéducation

IPS ; pourcentage de votants aux élections ; nombre de parents présents lors de la remise des bulletins ; nombre de propositions de projets faits par les parents d'élèves ; existence d'un café ou d'une maison des parents ; nombre d'incidents relevés avec les parents ; nature des incidents, fréquentation des sites (ENT, Pronote) ; nombre de parents sans retours.

3. Des indicateurs sur la qualité de vie

Sur la continuité pédagogique et l'investissement

Pourcentage de remplacements de cours de courte durée/nombre de cours non assurés pour absence de courte durée ; nombre de personnels impliqués dans des actions éducatives et projets.

Sur la qualité de vie des élèves

Nombre d'élèves ayant consulté à l'infirmerie ; part des élèves ayant consulté plus de trois fois ; part des élèves faisant l'objet d'un suivi ; pourcentage de plan d'action personnalisé (PAP)/nombre total d'élèves dans l'école ou l'établissement.

Sur le cadre de vie

Nombre de passage au CDI ou BDIC pendant la pause méridienne ou lors des permanences, nombre de salles équipées en informatique d'ordinateurs/classe (collège et écoles), nombre d'activités proposées lors des pauses méridiennes, identification des violences : lieux et temps

4. Les outils à votre disposition

Vous disposez de plusieurs outils pour élaborer votre tableau de bord :

- l'outil ARCHIPEL
- les logiciels de vie scolaire
- les solutions documentaires BCDI
- les données du RCD
- les données du projet d'établissement
- l'application faits établissements
- l'enquête locale de climat scolaire (ELCS)
- le logiciel d'organisation des élections
- les ressources du conseil de l'évaluation de l'école (CEE)

La mise en œuvre de l'accueil élargi 8h-18h repose sur une réflexion collective pour envisager une stratégie d'équipe

La mobilisation des instances de l'établissement va permettre de coordonner les politiques éducatives et les politiques pédagogiques, dont l'accueil 8h-18h. Les instances compétentes sur le sujet sont :

- Le conseil d'administration pour la construction du volet éducatif du projet d'établissement
- Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)
- Le conseil pédagogique
- Les instances collégiennes et notamment le conseil de vie collégien (CVC)

La réflexion collective engage fortement les collectivités de rattachement qui peuvent enrichir le dispositif. Des actions menées à 360 °pour ancrer le dispositif dans son

environnement proche sont profitables. Des projets peuvent être conduits en inter établissements afin de favoriser le partage des moyens et des pratiques entre établissements.

La mise en place de ce projet devra s'accompagner d'actions envers les parents d'élèves et les partenaires de l'école et d'une réflexion sur le plan de formation des personnels (dans le cadre du programme académique de formation, des formations d'initiatives locales pouvant être sollicitées).

S'entourer des personnels ressources au sein des académies

Le chef d'établissement pourra trouver appui et accompagnement auprès des directions académiques et des rectorats. Le référent 8h-18h sera l'interlocuteur principal mais il pourra s'appuyer sur les expertises des IA-IPR EVS, des CT-EVS, des groupes académiques de climat scolaire (GACS) et des différents réseaux qui peuvent aider à construire une politique éducative (référents « valeurs de la République », « égalité filles-garçons » et « LGBT-phobies », référent des trinômes académiques, référents « éducation au développement durable », conseillers techniques sociaux et de santé, etc.). Enfin, les missions de conseil en recherche, développement, innovation et expérimentation (CARDIE) peuvent jouer un rôle dans la mise en place d'actions innovantes notamment dans le cadre du CNR Éducation – « Notre école faisons l'ensemble ».

Faire du sens en prenant mieux en compte la question de la sécurité et du bien-être au sein de l'école

- Inscrire la stratégie d'une école du bien-être qui protège et qui émancipe dans le projet d'établissement
- Engager une réflexion sur une intégration systématique de la dimension de la sécurité et du bien-être dans les évaluations (projet d'évaluation des collègues, évaluation des établissements, PPCR, etc.).
- Rationaliser les politiques éducatives. Les temps et les espaces du 8h-18h doivent être pensés en cohérence avec les enseignements en lien avec les parcours de l'élève.
- Valoriser les projets notamment dans le cadre des conseils de classe. Faire entrer la vie éducative dans l'évaluation de l'élève. Organiser des temps de formations certifiants pour les élèves.
- Trouver des propositions adaptées aux temps des élèves au cours de leur journée (petit-déjeuner le matin qui s'inscrivent également dans une démarche de lutte contre la grande pauvreté, relaxation, ateliers sportifs ou artistiques le soir...).
- Favoriser l'inclusion des élèves à besoin particuliers, en assurant l'accessibilité des activités proposées.

Engager le 8h-18h dans la dynamique d'une école de la sécurité et du bien-être

Le 8h-18h ne saurait s'articuler autour de thématiques isolées les unes des autres. Quatre champs orientés vers une même finalité, celle de la sécurité et du bien-être peuvent être investis :

- Assurer la sécurité dans tous les espaces scolaires
- Garantir le respect de la dignité et de l'égalité des droits

- Développer une école promotrice de santé et de bien-être
- Développer le sentiment d'appartenance à l'École
- Quelques exemples d'activités pouvant être menées :
 - Assurer la sécurité dans tous les espaces scolaires ;
 - Développer une culture de la sécurité et de la résilience pour les élèves ;
 - Mettre en œuvre des dispositifs de prévention : éducation à la sécurité routière, passation du geste qui sauve (GQS) et du PSC1 ;
 - Prévenir les risques en lien avec les forces de sécurité ou avec la sécurité civile ;
 - Prévenir les violences et le harcèlement via des temps dédiés au programme Phare, aux ambassadeurs contre le harcèlement ;
- Le dispositif peut également être un moyen d'organiser le temps scolaire et de favoriser l'appropriation de tous les espaces, notamment les espaces interstitiels (réappropriation, valorisation des espaces).

Garantir le respect de la dignité et de l'égalité des droits

- Former à la citoyenneté. Mener des actions en cohérence avec le nouveau projet d'éducation à la citoyenneté dans le cycle 4 et avec les nouveaux programmes d'EMC.
- Lutter contre toutes les formes de discriminations. Mise en place de mesures du plan DILCRAH comme les visites mémorielles.
- Renforcer la confiance dans les institutions (concours « Parlement des enfants » et « découvrons notre constitution », simulation de procès, de débats parlementaires, passeport Educdroit, etc.).
- Développer le label « égalité filles-garçons ».

Développer une école promotrice de santé et de bien-être

- Promouvoir et faire vivre des habitudes favorables à la santé (activité physique régulière, usage raisonné des écrans, promotion d'un sommeil de qualité, éducation à l'alimentation).
- Participer de la mise en œuvre de l'éducation à la santé et à la sexualité.
- Développer les compétences psychosociales des élèves.
- Renforcer l'implication des élèves en s'inscrivant dans le label Édusanté.
- Organiser des temps consacrés à la question du bien-être et d'une bonne santé mentale (groupe de parole, relaxation...).

Développer le sentiment d'appartenance à l'École

- Participer à des temps forts à différentes échelles.
- Développer les labels et les projets qui favorisent l'engagement des élèves et de la communauté (label E3D notamment par la mobilisation des éco-délégués à l'égard de leurs camarades).
- Renforcer l'accueil de tous les membres de la communauté éducative (temps et projets communs organisés entre parents et élèves).

- Faire vivre les instances représentatives des élèves et leur donner la possibilité d'exprimer un avis dont il sera tenu compte.
- S'attacher à ce que les élèves s'approprient les espaces et les temps de l'établissement scolaire et notamment des espaces de sécurité et de bien-être.